



## FORMATION CONTINUE des Agents Cynophiles

### **Objectif - Maintien actualisation des compétences :**

L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R.612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par l'arrêté (du 27 février 2017), dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.

### **Pré-requis :**

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours »

La personne ayant déjà suivi, dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné dans le cadre d'un autre stage du présent arrêté, est dispensée de suivre ce module, à sa demande.

Les modules pratiques du stage doivent être effectués avec chaque chien dont le numéro d'immatriculation est inscrit sur la carte professionnelle renouvelée.

**Nombre de stagiaires :** 06 à 12 stagiaires par session

**Durée de la formation :** 52h00 en centre (39h00 de Mac + 13h00 module prévention des risques terroristes)

### **Centre de formation SAINTES :**

Z.I des Charriers, 11 rue des Brandes – 17100 Saintes

Contact : M. Pascal SANCHEZ au 05.46.98.39.71 – [ps@groupe-szelest.fr](mailto:ps@groupe-szelest.fr)

**Session :** Dates des prochaines sessions disponibles sur notre site internet :

<http://groupe-szelest-formation.com/>

**Méthode pédagogique :** Partie théorique et pratique, en participative et actives

**Moyens pédagogiques :** Supports pédagogiques remis aux stagiaires – plateau technique – matériels

### **Validation :**

Délivrance d'une attestation de suivi de stage de maintien et d'actualisation des compétences (en application de l'article 2 de l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité).



## **MODULE 1 : GESTES ÉLÉMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS**

Intervenir face à une situation d'accident : Mac SST 07h00

## **MODULE 2 : MODULE JURIDIQUE**

Maitriser la législation propre à l'activité cynophile : 07h00

## **MODULE 3 : CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU CHIEN**

Connaître le contenu des dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens : 04h00

## **MODULE 4 : OBÉISSANCE ET SOCIABILITÉ**

Acquisition des techniques d'obéissance, d'adaptabilité du chien envers son environnement (sociabilité), de maintien à un niveau opérationnel des qualités physiques et techniques du binôme maître-chien : 07h00 dont 06h00 de mise en pratique

## **MODULE 5 : MAITRISE DU CHIEN DANS LE CADRE DE LA LÉGITIME DÉFENSE**

Maitriser : 07h00 dont 06h00 de mise en pratique

## **MODULE 6 : DÉTECTION DE PERSONNES ET OBJETS POUVANT PORTER PRÉJUDICE A LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES**

Maitriser l'utilisation de manière optimale les qualités naturelles du chien (détection olfactive, aérienne, au sol et souterraine visuelle et auditive, pistage)

Observer et interpréter les réactions du chien durant un cheminement de sa ronde

Maitriser le chien dans le cadre de la détection et recherche  
07h00 dont 06h00 de mise en pratique

## **MODULE 7 : COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES SPÉCIFIQUES : PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES (13h00)**

Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes : 01h30

Connaître les niveaux de risque associés : 01h00



Connaître les différents matériels terroristes : 01h00

Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes : 01h00

Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes : 01h00

Savoir entretenir sa culture de la sécurité : 00h30

Se protéger soi-même : 02h30 dont 01h30 de mise en pratique

Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention : 02h00 dont 01h00 de mise en pratique

Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger : 00h30

Notions de secourisme « tactique » : 01h30 dont 01h00 de mise en pratique

Alerter les secours : 00h30

*Module Cynophile en partenariat avec **MARVELOUS LEGACY ANIM'ALL***